

Inscription

Pour toute inscription, sur place ou par correspondance, vous devez :

- Compléter, dater, signer la fiche d'inscription (une fiche par personne),
- Régler la cotisation annuelle d'adhésion à l'AUAN de 35 €

La cotisation annuelle à l'AUAN est obligatoire pour s'inscrire aux ateliers, mais une seule cotisation est dûe, quel que soit le nombre d'inscriptions aux conférences ou aux ateliers